

A N N E X E 2

Puissance convenue et installée

Cette annexe fait partie intégrante du contrat de mise en place de la consommation propre de l'objet raccordé. Elle sert à enregistrer les puissances de raccordement et de production de l'objet raccordé suivant pour la consommation propre :

A compléter par SIE SA

N° d'objet raccordé :

Rue, No :

NPA / Localité :

Point de mesure de consommation :

Point de mesure de l'excédent courant :

Point de mesure de production nette/service auxiliaire :

Les puissances de raccordement et de production convenues sont au

Puissance convenue au point de raccordement (bâtiment)	kVA
Puissance installée de l'installation de production	kVA

Les modifications de la puissance de raccordement convenue et/ou de la puissance de production installée doivent être demandées à SIE SA au moyen d'un avis d'installation.